



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Comité Régional de l'Installation et de la Transmission en agriculture (CRIT) de la région Ile-de-France

Réunion du mardi 21 janvier 2020

Introduction

- Le CRIT : organe régional de **concertation** pour tous les acteurs de l'installation et de la transmission en **Ile-de-France**
- Domaine d'action : la **politique publique** de soutien à l'installation et à la transmission en agriculture
- Co-présidé **conjointement par** le Conseil Régional et l'Etat
- Membres : tous les partenaires concernés pour définir, suivre, animer et évaluer la **stratégie régionale** de la politique publique de soutien à l'installation et à la transmission en agriculture
- **Composition** définie par l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2017

ORDRE DU JOUR

1. Bilan de la politique de l'installation en agriculture en Ile-de-France, sur la période 2018-2019
2. Bilan de l'activité des Points Accueil Installation (PAI), Centres d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP) et des stages collectifs de formation « 21h » sur la période de labellisation 2018-2019
3. Présentation des candidatures à l'agrément « structures de conseil Installation-Transmission », suivie de l'avis du CRIT
4. Échange sur les pistes de financements mobilisables pour les actions visant à l'émergence des projets d'installation en agriculture
5. Points divers

Introduction : données MSA « installation » en Ile-de-france

Données MSA pour l'année 2017, comparées à 2015 et 2016

- **210 installations en Ile-de-France en 2017** (194 en 2016 ; 190 en 2015)
- Dont 125 hommes (60%) et 85 femmes (40%) (100 et 94 en 2016 ; 108 et 82 en 2015)
 - **Augmentation du nombre d'hommes** : 2/3 de moins de 40 ans
 - **Diminution du nb femmes** : des femmes de plus de 40 ans uniquement.
- Dont 141 moins de 40 ans (67%) (125 en 2016 ; 140 en 2015) ; et 69 de plus de 40 ans (%) (69 en 2016 ; 50 en 2015).
 - **Augment° du nb de moins de 40 ans** : uniquement des hommes
- Dont 114 installations en « exclusif » (54%) contre 111 (57%) en 2016 et 110 en 2015 (58%). 87 installations « à titre secondaire » (41%) contre 71 en 2016 (36%) et 70 en 2015 (37%).
 - **Augment° du nombre d'installations à titre secondaire entre 2016 et 2017**

Introduction : données MSA « installation » en Ile-de-france

Données MSA pour l'année 2017, comparées à 2015 et 2016 (suite)

- Dont en 89 en Grandes Cultures (88 en 2016;100 en 2015), 57 en secteur équin (51 en 2016;48 en 2015), 25 en maraîchage (13 en 2016;15 en 2015)

→ **Augment° des installations en maraîchage**

- Dont **113 installations sur une surface < 1 ha (54%)** et 57 installations sur une surface >50 ha (27%). 52 installations < 1 ha dans la catégorie « Entraînement, dressage, haras »

Moins de 40 ans : **50 % sur moins de 1 ha** et 31 % sur plus de 50 ha. Plus de 40 ans hors transfert entre époux : **68 % sur moins de 1 ha** et 13 % sur plus de 50 ha.

→ **Forte proportion d'installations sur surface < 1 ha**

- 210 installés en 2017 pour 5570 cotisants 2016 : taux de renouvellement calculé de **3,8 %** contre 3,5 % en 2016 et 3,4 % en 2015
- Taux de maintien à 6 ans des installés en 2011 **pour les moins de 40 ans : 80,80 %** contre 88,6 % en 2016 et 76,1 % en 2015

Introduction : données MSA « installation » en Ile-de-france

Données MSA pour l'année 2018, comparées à 2015, 2016 et 2017

- **228 installations en Ile-de-France en 2018** (210 en 2017 ; 194 en 2016 ; 190 en 2015)
- Dont 131 hommes (57%) et 97 femmes (43%) (125 et 85 en 2017 ; 100 et 94 en 2016 ; 108 et 82 en 2015)

Augmentation du nombre de femmes : femmes de plus de 40 ans princip^t (+10/+12)

Augmentation du nombre d'hommes : hommes de plus de 40 ans maj (+4/+6)

- Dont 145 moins de 40 ans (64%) (141 en 2017 ; 125 en 2016 ; 140 en 2015) ; et **83** de plus de 40 ans (36%) (69 en 2017 ; 69 en 2016 ; 50 en 2015).

Augment° du nb de plus de 40 ans hors transfert entre époux (14/18) : des femmes essentiellement (+10/+14). NB : transferts entre époux stable (7)

- Dont 139 installations en « exclusif »(+25) (61%) (54 % en 2017 ; 57% en 2016 ; 110 en 2015). 75 installations « à titre secondaire » (-12) (33%) (87 en 2017 (41%) ; 71 en 2016 (36%) et 70 en 2015 (37%)). **Augment° du nombre d'installations en « exclusif »**

Introduction : données MSA « installation » en Ile-de-france

Données MSA pour l'année 2018, comparées à 2015, 2016 et 2017 (suite)

- Dont en 109 en Grandes Cultures (89 en 2017;88 en 2016;100 en 2015), 46 en secteur équin (57 en 2017 ;51 en 2016;48 en 2015), 22 en maraîchage (25 en 2017 ;13 en 2016;15 en 2016). **Augment° des installations en Grandes Cultures par rapport à 2017 (+20)**
- Dont **102 installations sur une surface < 1 ha (45%)** et 65 installations sur une surface > 50 ha (29%). 40 installations < 1 ha dans la catégorie « Entraînement, dressage, haras »

Moins de 40 ans : **45% sur moins de 1 ha** et 30 % sur plus de 50 ha. Plus de 40 ans hors transfert entre époux : **49% sur moins de 1 ha** et 21 % sur plus de 50 ha.

→ **Forte proportion d'installations sur surface < 1 ha, avec légère diminution**

- 228 installés en 2018 pour 5445 cotisants 2017 : taux de renouvellement calculé de **4,2 %** contre 3,8 % en 2017, 3,5 % en 2016 et 3,4 % en 2015. **Meilleur taux de renouvellement en 2018 mais baisse du nombre de cotisants en 2017**
- Taux de maintien à 6 ans des installés en 2012 **pour les moins de 40 ans : 80,60 %** contre 80,8 % en 2017, 88,6 % en 2016 et 76,1 % en 2015

1. Bilan de la politique de l'installation en agriculture en Ile-de-France, sur la période 2018-2019

1. Bilan de la politique de l'installation en agriculture en Ile-de-France, sur la période 2018-2019

- La politique publique en faveur de l'installation et de la transmission = enjeu majeur pour les pouvoirs publics.
- Enjeu : assurer le renouvellement et le maintien de nos agricultures.
- Les orientations de cette politique sont inscrites :
 - dans la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
 - dans le cadre national des programmes de développement rural régionaux (PDR) cofinancés par le FEADER, dont l'autorité de gestion est assurée par le Conseil Régional
- 2 dispositifs d'aides complémentaires en résultent : la DJA et le programme AITA

1.1. La DJA : Dotation Jeune Agriculteur

Voir présentation n°2

1.2. Le programme AITA : Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture

Cad战略 régional : Arrêté AITA du 23 décembre 2016 (préfet de région).

1. Bilan de la politique de l'installation en agriculture en Ile-de-France, sur la période 2018-2019

1.2. Le programme AITA : Accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture.

- Cadrage régional : Arrêté AITA du 23 décembre 2016 (préfet de région).
- Ensemble d'actions :
 - formation, conseil, d'information et de communication
 - autour du thème du renouvellement des générations en agriculture
 - qui peuvent être financées par tout type de financeur public.

Objectif AITA : avoir un cadre pour faciliter la synergie des actions mises en place par l'État et les collectivités territoriales

1. Bilan de la politique de l'installation en agriculture en Ile-de-France, sur la période 2018-2019

1.2. Le programme AITA régional : 6 volets, financements publics

- **VOLET 1 = FINANCEMENT DES PAI.....CREDITS ETAT + REGION (2019)**
- **VOLET 2 = CONSEIL A L'INSTALLATION**
 - **PRISE EN CHARGE DIAGNOSTIC EXPLOITATION A REPENDRE.... CREDITS REGION (2020)**
 - **ou D'ETUDES DE FAISABILITE et/ou MARCHE.....CREDITS REGION (2020)**
- **VOLET 3 = PREPARATION A L'INSTALLATION**
 - **SOUTIEN à la réalisation du PPP..... CREDITS ETAT + REGION (2019)**
 - **SOUTIEN à la réalisation du STAGE 21h.....CREDITS ETAT**
 - **SOUTIENS AUX STAGES.....non financés à ce jour**
- **VOLET 4 = SUIVI DU NOUVEL EXPLOITANT.....CREDITS REGION (2020)**
- **VOLET 5 = INCITATION A LA TRANSMISSION**
 - **SOUTIEN ACCOMPAGNEMENT FUTURS CEDANTS.....CREDITS REGION (2020)**
 - **AUTRES ACTIONS.....non financées à ce jour**
- **VOLET 6 = COMMUNICATION METIER, ANIMATION.....Etat (crédits nationaux)**

1. Bilan de la politique de l'installation en agriculture en Ile-de-France, sur la période 2018-2019.

Bilan de l'utilisation des crédits Etat en matière d'installation sur la période 2018-2019

Action	2018	2019	Evolution crédits Etat
DJA	204 560 € (40 DJA engagées)	242 820 € (44 DJA engagées)	+ 19 % (+ 4 DJA)
AITA - Soutien PAI	72 390 €	52 104€	- 39 %
AITA - Soutien CEPPP	34 600 € (80 PPP agréés + 56 PPP validés)	50 600 € (131 PPP agréés + 51 PPP validés)	+ 46 % (+50 PPP agréés)
AITA - Soutien stage 21h	7 800 € (65 stagiaires)	10 080€ (84 stagiaires)	+ 29 % (+19 stagiaires)
TOTAL DJA + AITA	319 350 €	355 604 €	+11 %

2. Bilan de l'activité des Points Accueil Installation (PAI), Centres d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP) et des stages collectifs de formation « 21h » sur la période de labellisation 2018-2019

Voir présentation n°3

3. Présentation des candidatures à l'agrément « structures de conseil Installation-Transmission », suivie de l'avis du CRIT

Voir présentation n°4

4. Échange sur les pistes de financements mobilisables pour les actions de formation visant à l'émergence des projets d'installation en agriculture

4. Échange sur les pistes de financements mobilisables pour les actions de formation visant à l'émergence des projets d'installation en agriculture

- Quelques éléments de contexte :
 - Décision VIVEA du 23 octobre 2018 : plus de financement des formations à l'émergence de projet à partir du 1^{er} janvier 2019
 - Décision VIVEA du 23 octobre 2018 : financement de formations « techniques » avant installation possible si formations inscrites dans un PPP agréé et si le porteur de projet justifie de l'absence d'autre financement possible.
 - Conséquence : nécessité de trouver d'autres pistes de financement pour les formations à l'émergence de projet (+ augmentation de l'activité du CEPPP)

4. Échange sur les pistes de financements mobilisables pour les actions de formation visant à l'émergence des projets d'installation en agriculture

- **Définition de la « formation à l'émergence de projet » :**

Formation concernant les compétences comme : clarifier ses motivations et ses valeurs, bilan de compétences, connaître le métier, écrire les contours de son projet personnel.... Définition Pôle Emploi OCCITANIE : l'émergence est le passage de l'idée de la création à la confirmation de la possibilité de la réalisation.

- **Quelle offre en Ile-de-France ? 2 offres de formations.**

- Formation « Paysan Demain », Pendant 2 mois, alternance de stages en exploitation (8 semaines) et sessions de rencontres avec formateurs et autres stagiaires.
- Formation « De l'idée au projet » : scindée en 2 modules dont l'un des deux entre dans le domaine de l'émergence de projet. Le deuxième module est finançable par VIVEA si PPP.

=> Baisse importante de fréquentation entre 2018 et 2019, due à des difficultés de financements pour les porteurs de projets. Cependant, l'intérêt pour ces formations ne faiblit pas.

4. Échange sur les pistes de financements mobilisables pour les actions de formation visant à l'émergence des projets d'installation en agriculture

- Identification des dispositifs de financement mobilisables :
 - le CPF individuel du porteur de projet ? (mais risque de le vider avant de financer une formation diplômante par la suite, et les formations à l'émergence ne sont pas toujours éligibles)
 - Pôle Emploi ? En 2019, quelques financements ponctuels pour des montants très faibles (100€) mais décisions aléatoires et beaucoup de difficultés rencontrées.
 - Caisse des Dépôts ? (dispositifs existants hors agriculture)

5. Points divers